

VERTIKAL CT

CONÇU & FABRIQUÉ EN FRANCE

→ DÉSIGNATION

PRIMAIRE À FORT POUVOIR GARNISSANT, IMPRIME ET FIXE TOUS SUPPORTS BRUTS OU PEINTS SAUF PEINTURE ACRYLIQUE (détrempage) AVEC EXCELLENT ACCROCHAGE

VERTIKAL CT constitue l'impression pour le système d'imperméabilité **VERTIKAL-FLEX**, et le fixateur ou la couche primaire pour les revêtements : **VERTIKAL MINÉRAL**, **VERTIKAL FM MAT**, **VERTIKAL RSE 50**, **VERTIKAL THERMA 50** et **VERTIQUARTZ**.

FINITION : **ASPECT MAT SUPER OPACIFIANT**

TEINTES : **BLANC** et **NUANCIERS VERTIKAL®**. Dans le nuancier Façades VERTIKAL®, il est déconseillé d'utiliser les teintes repérées par un 0 en début de référence.

→ CLASSIFICATION

AFNOR NFT T 36-005 - Famille I Classe 7b1

AFNOR NF P 84-403 - Classe D2

→ CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES

- Liant : Résine Pliolite®, copolymère styrénique d'acrylate et plastifiant
- Densité : 1,62
- Extrait sec : 75 %
- Taux volumique d'extrait sec : 52 %
- Point éclair : 39 °C

→ DESTINATION

EMPLACEMENT

- Façade en atmosphère rurale, urbaine, industrielle et maritime.

SUPPORTS

- Enduits de liants hydrauliques, ciments et dérivés, béton, béton cellulaire, amiante ciment, brique, anciennes peintures silicatées ou autres, anciens revêtements plastiques épais.

→ RÈGLEMENTATION COV

- Conforme à la directive COV 2004/42/CE.
- Valeur limite UE pour ce produit (cat A/h) : 750 g/L (2010).
- Ce produit contient moins de 429 g/L COV.

→ ASSURANCE

VERTIKAL CT est un produit à usage professionnel, assuré auprès de la compagnie AXA au titre de la responsabilité civile professionnelle des fabricants et assimilés de matériaux de construction.



15 L

VERTIKAL®
REVÊTEMENTS DE FAÇADES

© CB Evolution - VERTIKAL® 2003 - v.12.2022

→ PROPRIÉTÉS

- Sature et garnit parfaitement les fonds bruts.
- Excellente adhérence sur fonds bruts ou peints.
- Reconstitue les fonds farinants.
- Fixe le support et assure le parfait accrochage du revêtement de finition.
- Microporeux, laisse respirer les supports.
- S'applique en toutes saisons.
- Fabriqué dans les teintes du nuancier VERTIKAL®.
- Peut être utilisé en finition en appliquant une 2ème couche de VERTIKAL CT pur, dans ce cas, est imperméable aux eaux de ruissellement.

→ MISE EN OEUVRE

PRÉPARATION DES SUPPORTS

- Elle devra se faire conformément au DTU 59.1.
- Les anciennes peintures seront nettoyées à l'eau sous pression après élimination préalable des parties non adhérentes, par grattage et brossage soignés.
- Dans le cas de soubassements contaminés par les sels minéraux, prévoir un traitement au **VERTIKAL AQUASTOP L** ou **C** et/ou **VERTIKAL STOPSSEL** avant application du primaire VERTIKAL®.
- Dans le cas de supports contaminés par des mousses, algues, lichens, champignons, bactéries, ..., procéder au traitement anticryptogamique et antibactérien **VERTIKAL NETTOYANT I** ou **VERTIKAL NETTOYANT CPC**, et sur supports très contaminés au **VERTIKAL NETTOYANT I** suivi d'un lavage et complété par l'application du **VERTIKAL NETTOYANT CPC** avant application du primaire VERTIKAL®.

DILUANT et NETTOYAGE

- Au white spirit

APPLICATION

- Malaxer avant emploi pour toutes applications.
- Brosse et rouleau à poils longs : diluer de 0 à 5 %.
- Airless : diluer à 5 %.
- Appliquer 1 couche de **VERTIKAL CT** diluée à 5 % de white spirit, suivie d'une finition de la gamme VERTIKAL®.
- Si le **VERTIKAL CT** est utilisé en finition, appliquer en 1ère couche du **VERTIKAL CT** dilué à 5 % de white spirit, suivie d'1 couche pure de **VERTIKAL CT**.

RENDEMENT DE SURFACE

- Consommation variable suivant l'aspect plat ou relief du support et sa porosité.
- 6 à 8 m²/L.

SÉCHAGE À 20 °C et HUMIDITÉ RELATIVE DE 65 %

- Hors poussières : 1 heure.
- Sec : 4 heures.
- Recouvrable : 24 heures.

PRÉCAUTIONS D'EMPLOI

- Dans le cas d'un fond peint (peinture plastique ou acrylique), procéder à un essai pour éviter le décollement et au besoin imprimer avec le **VERTIKAL PRIM+ A**.
- Se référer à notre Fiche de Données de Sécurité (consultable sur www.vertikal.fr).

DÉCHETS

- Empêcher toute infiltration de ce produit dans le sol et l'écoulement dans l'eau et les égouts. Traitement des déchets conformément aux directives officielles en vigueur. Ne recycler que les conditionnements complètement vides. Remettre les restes de peinture liquide au centre de collecte pour les déchets spéciaux. CED : 080111*.

Durée de conservation en emballage d'origine non ouvert, à l'abri du gel, de la chaleur et de l'humidité : 12 mois.

La présente fiche technique annule et remplace toute documentation antérieure de cette marque. Elle a pour but d'informer notre clientèle sur les propriétés de notre produit. Les renseignements qui y figurent sont fondés sur nos connaissances actuelles et sont indicatives. Toutefois ces renseignements ne peuvent suppléer un descriptif approprié à la nature et à l'état des fonds à peindre. L'évolution de la technique étant permanente, nous nous réservons le droit d'apporter à nos fabrications les modifications qui s'imposent sans préavis, et nous recommandons à notre clientèle, avant toute mise en œuvre, de vérifier auprès de nos services que la présente fiche n'a pas été modifiée par une édition plus récente. Dans le cas particulier des teintes en extérieur, sur des surfaces susceptibles de subir des chocs thermiques cycliques, il est conseillé d'exiger le choix de teintes dont l'indice de luminance Y est supérieur à 35%.

